commune de Charron

Arrêté N° 43 – 2025

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 23 juin 2025 par L'Entreprise « SNATP » – 121, rue de La Rochelle – 17137 L'HOUMEAU pour réaliser les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable à l'adresse Le Brault Ponts – Les Ecluses du Brault à CHARRON (17230).

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de réaliser les travaux ci-dessus cités.

ARRETE

Article 1 : A compter du mercredi 25 juin 2025 et ce jusqu'à la fin des travaux, l'autorisation est donnée à l'entreprise SNATP de réaliser les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable à l'adresse Le Brault Ponts – Les Ecluses du Brault à CHARRON (17230) (voir plan ci-dessous).

Article 2 : Pendant les travaux, la zone mentionnée sur le plan ci-dessous **sera barrée et la circulation interdite, à l'exception des riverains et des cyclistes. L'accès aux piétons sera maintenu.**

Article 4 : La remise en état de la chaussée à l'identique, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

Article 5 : L'entreprise SNATP assura la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance le temps des travaux, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

Article 6 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise « SNATP »,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise « SNATP » et à la Gendarmerie.

Fait à Charron, le 23 juin 2025
P/Le Maire,
L'Adjoint délégué,

MAIRIE DE CHARRON 17230 (Charente-Mme)

Michel ANNEREAU

La Sèvre Niortaise
l'Ancien Passage du Brault
les Écluses du Brault
Canal Maritime de Marans à La
Canal de la Banche
Canal de la Brune
l'Espérance
Zone de travaux
Richebonne
Bas Bizet
200 m